

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté des Sources
Municipalité de Ham-Sud

Procès-verbal de la session régulière du Conseil Municipal, tenue le mardi 5 septembre 2017, à 20h à la salle communautaire située au 9, chemin Gosford Sud, Municipalité de Ham-Sud.

Sont présents : Diane Audit Goddard, conseillère, Pascal Moreau, conseiller et Jean Laurier, conseiller, formant quorum sous la présidence de Serge Bernier, maire.

Est également présente : Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent : Luc St-Laurent, conseiller

1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée
20170905-01

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

Que l'assemblée soit ouverte à 20h01.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Adoption de l'ordre du jour
20170905-02

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière tel que présenté :

- 1. Constat de quorum et Ouverture de l'assemblée**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées**
 - 3.1 Séance régulière du 7 août 2017
- 4. Invités ou informations du maire**
- 5. Finances**
 - 5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale
 - 5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 7 août 2017
 - 5.3 Comptes à payer de la Municipalité
 - 5.4 Salaires payés de la Municipalité
 - 5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 31 août 2017
- 6. Comités**
- 7. Dossiers à traiter**
 - 7.1 Octroi de contrat sel de déglacage 2017-2018
 - 7.2 Octroi de contrat abrasif 2017-2018
 - 7-3 Octroi de contrat gravier 257 Ouest - PAARRM
 - 7.4 Octroi de contrat gré à gré – Avant-projet 257 Saint-Adrien
 - 7.5 Octroi de contrat de gré à gré – Étude d'infrastructure 257
 - 7.6 Octroi de contrat gré à gré - fossés
 - 7.7 Octroi de contrat gré à gré – restauration du clocher
 - 7.8 Formation DG 7 et 28 septembre
 - 7.9 Modification contrat de travail - DG
 - 7.10 Renouvellement entente niveleuse
 - 7.11 Agent d'immeuble – Terrain Goodenough
 - 7.12 Rémunération personnel électoral

- 7.13 Offre de services professionnels – Services juridiques 2018
- 7.14 Appui – projet site d'enfouissement Danville MFJ Recycle
- 7.15 Autorisation d'appels d'offres – réparation mur garage
- 8. Avis de motion**
- 9. Règlements**
 - 9.2 Règlement 2017-12 modifiant le règlement 2016-13 portant sur les heures d'ouverture du bureau municipal
- 10. Varia**
- 11. Période de questions**
- 12. Clôture et levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées

3.1 Séance régulière du 7 août 2017 20170905-03

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Invités ou informations du maire

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil et mentionne qu'il n'y a aucun invité à la présente session du conseil.

5. Finances

5.1 Utilisation du pouvoir de dépenser de la directrice générale 20170905-04

Il est proposé par le conseiller Pascal Moreau et résolu :

D'accepter la liste des dépenses autorisées du 1^{er} au 31 août 2017 d'une somme de 4 384,51 \$ dans le cadre du pouvoir de dépenser délégué à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 Dépenses faisant suite à la séance régulière du 7 août 2017 20170905-05

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'accepter la liste des chèques émis du 7 au 18 août 2017 d'une somme de 4 028,85 \$ faisant suite à la séance régulière du 7 août 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 Comptes à payer de la Municipalité 20170905-06

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

D'accepter la liste des chèques à émettre au 5 septembre 2017 d'une somme de 44 346.39 \$ pour le paiement des différents fournisseurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.4 Salaires payés de la Municipalité 20170905-07

Il est proposé par le conseiller Pascal Moreau et résolu :

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de 8 476,06 \$ émis du 9 au 30 août 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.5 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour de la Municipalité au 31 août 2017

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire des prêts à jour de la Municipalité au 31 juillet 2017.

6. Comités

Les membres du conseil résumant les rencontres auxquelles ils ont assisté et font état de l'avancement de leurs dossiers.

7. Dossiers à traiter

7.1 Octroi de contrat sel de déglçage 2017-2018 20170905-08

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation, effectué par la Municipalité dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 août à 13h01 pour l'achat et le transport de 105 tonnes de sel de déglçage pour la saison hivernale 2017-2018.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes en date du 22 août :

Entreprise	Prix à la tonne (Taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Sels Warwick	97.73	10 261.65 \$
SEBCI inc.	105.55	11 082.75 \$
Sels Windsor	152.92	16 059.75 \$

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

QUE la Municipalité accorde le contrat d'achat et transport de sel de déglçage à l'entreprise Sels Warwick au coût de 97,73 \$ /tonne, taxes incluses pour un total de 10 261,65 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 Octroi de contrat abrasif 2017-2018 20170905-09

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation, effectué par la Municipalité dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 août à 14h01 pour l'achat et le transport de

1400 tonnes de sable de type AB-10 et 250 tonnes de gravier 0-10 mm ainsi que le mélange homogène pour la saison hivernale 2017-2018.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes en date du 22 août :

Entreprise	Prix à la tonne (Taxes incluses)
Transport et excavation Stéphane Nadeau inc.	Sable AB-10 : 15,17 \$ Gravier 0-10 (rejet) : 15,75 \$ Total : 25 185,27 \$
Excavation Lyndo Betts	Sable AB-10 : 17,25 \$ Gravier 0-10 (rejet) : 13,80 \$ Total : 27 594,00 \$

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

QUE la Municipalité accorde le contrat d'achat et transport d'abrasif à l'entreprise Transport et excavation Stéphane Nadeau au coût de 15,17 \$ /tonne pour le sable AB-10 et 15,75 \$ /tonne pour le gravier 0-10 mm (rejet de fourneau) pour un total de 25 185,27 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7-3 Octroi de contrat gravier 257 Ouest - PAARRM 20170905-10

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation, effectué par la Municipalité dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août à 11h01 pour l'achat et le transport entre 3 000 et 4500 tonnes de PIERRE concassée MG20-B pour le rechargement de la route 257 Ouest.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes en date du 30 août :

Entreprise	Prix à la tonne (Taxes incluses)
Transport et excavation Michel Couture	19,64 \$
Excavation Lyndon Betts	19,55 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions, la soumission de l'entreprise Excavation Lyndon Betts a été jugée non conforme.

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Pascal Moreau et résolu :

QUE la Municipalité accorde le contrat d'achat et transport de gravier à l'entreprise Transport et excavation Michel Couture au coût de 19,64 \$ /tonne, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.4 Octroi de contrat gré à gré – Avant-projet 257 Saint-Adrien
20170905-11**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue par Michel Martineau de la firme EXP le 15 août 2017 pour les travaux d'arpentage ainsi que le plan et l'estimation préliminaire à effectuer sur la portion Saint-Adrien de la route 257 Ouest.

CONSIDÉRANT que les coûts sont évalués à 24 719,63 taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ham-Sud est mandataire du projet de la 257 Ouest;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

QUE la Municipalité accorde le contrat à Michel Martineau la firme EXP pour un montant de 24 719,63 \$ taxes incluses, le tout selon l'offre de services professionnels reçue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.5 Octroi de contrat de gré à gré – Étude d'infrastructure 257
20170905-12**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçut la firme EXP le 25 août 2017 pour les travaux d'infrastructure à effectuer sur la portion Saint-Adrien et Ham-Sud de la route 257 Ouest.

CONSIDÉRANT que les coûts sont évalués comme suit :

1. Ham-Sud	17 010 \$ (avant taxes)
2. Saint-Adrien	<u>4 640 \$ (avant taxes)</u>

TOTAL : **24 892,09 \$ taxes incluses**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ham-Sud est mandataire du projet de la 257 Ouest;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

QUE la Municipalité accorde le contrat à la firme EXP pour un montant de 24 892,09 \$ taxes incluses, le tout selon l'offre de services professionnels reçue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.6 Octroi de contrat gré à gré - fossés
20170905-13**

Il est proposé par le conseiller Pascal Moreau et résolu :

QUE la Municipalité accorde le contrat pour le creusage de fossés de la route 257 Ouest et du rang 10 au coût de 89,50 \$ / heure, pour un total évalué de 75 heures à l'entreprise Transport et excavation Michel Couture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.7 Octroi de contrat gré à gré – restauration du clocher
20170905-14**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

QUE la Municipalité accorde le contrat pour la restauration du clocher à l'entreprise Construction Jean-Claude Couture pour un montant de 5 800 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.8 Formation DG 7 et 28 septembre
20170905-15**

Il est proposé par le conseiller Pascal Moreau et résolu :

QUE la Municipalité autorise la directrice générale à la formation sur les Élections municipales, le 7 septembre 2017 ainsi que la formation sur la loi 122, le 18 septembre 2017.

QUE les frais associés seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.9 Modification contrat de travail - DG
20170905-16**

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

De procéder à la modification du contrat de travail de la directrice générale, tel qu'entendu entre les parties.

D'autoriser le maire à signer le contrat de travail de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.10 Renouvellement entente niveleuse
20170905-17**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

QUE la municipalité accepte de renouveler l'entente avec la municipalité de Saint-Adrien.

QUE les clauses établies dans la précédente entente demeurent, sauf celles qui sont spécifiées dans la résolution portant le numéro 201708-154 de la municipalité de Saint-Adrien

QUE le maire, Serge Bernier et la directrice générale, Marie-Pier Dupuis soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Ham-Sud.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.11 Agent d'immeuble – Terrain Goodenough
20170905-18**

Il est proposé par le conseiller Pascal Moreau et résolu :

D'octroyer le contrat pour la vente des deux terrains situés sur la rue Goodenough à l'agente d'immeuble Lucie Bergeron, Groupe Sutton.

D'autoriser la directrice générale et le maire à signer le contrat ainsi que les documents nécessaires à la vente des terrains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.12 Rémunération personnel électoral
20170905-19**

CONSIDÉRANT les élections municipales du 5 novembre prochain

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et les référendums prévoit que le conseil municipal peut fixer une rémunération et/ou une allocation du personnel électoral en adoptant une résolution en ce sens afin de s'assurer que les tarifs en vigueur permettent de recruter facilement le personnel requis;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20170605-14 a été adoptée avant la modification du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux qui prévoit un taux horaire plutôt qu'un tarif journalier, sauf pour le président d'élection ainsi que la secrétaire d'élection. Celle-ci est par conséquent abrogée.

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

QUE le conseil autorise les tarifs et/ou allocations suivantes pour le personnel électoral :

Tableau des rémunérations du personnel électoral	
Tarif fixe ou horaire	
Présidente d'élection	
Tenue du scrutin	536 \$
Vote par anticipation	357 \$
Avec révision de la liste électorale / sans révision de la liste électorale	536 \$ / 318 \$
Secrétaire d'élection	¾ de la Présidente d'élection
Membre de la commission de révision de la liste électorale	15,75 \$ / heure
PRIMO	14,50 \$ / heure
Scrutateur	17,50 \$ / heure
Secrétaire bureau de vote	14,50 \$ / heure
Membre de la table de vérification	14,50 \$ / heure

QUE le personnel embauché pour une double fonction le jour du scrutin ainsi que le jour du vote par anticipation ne pourra pas recevoir une double rémunération, mais recevra le montant de la fonction occupée la plus élevée.

QUE la municipalité fournisse un (1) repas au personnel électoral.

QUE le montant total des dépenses soit présenté lors de la séance du conseil de janvier 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**7.13 Offre de services professionnels – Services juridiques 2018
20170905-20**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., pour les services de consultation ainsi que le recouvrement des créances municipales au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.14 Appui – projet site d'enfouissement Danville MFJ Recycle
20170905-21**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

QUE la municipalité offre son appui à MFJ Recycle pour son projet de site d'enfouissement sur le territoire de la Ville de Danville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**7.15 Autorisation d'appels d'offres – réparation mur garage
20170905-22**

Il est proposé par le conseiller Pascal Moreau et résolu :

QUE la municipalité autorise la directrice générale à effectuer des demandes de soumissions pour la réparation d'un des murs du garage, ainsi que le changement des fenêtres de ce même mur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Avis de motion

9. Règlements

**9.2 Règlement 2017-12 modifiant le règlement 2016-13 portant sur les heures d'ouverture du bureau municipal
20170905-23**

Dispense de lecture de ce règlement est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement au moins deux jours avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Diane Audit Goddard et résolu :

Que le « Règlement 2017-12 modifiant le règlement 2016-13 portant sur les heures d'ouverture du bureau municipal », lequel est joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Varia

11. Période de questions

Il n'y aucune question à ce moment-ci de la séance

**12. Clôture et levée de l'assemblée
20170905-24**

Il est proposé par le conseiller Jean Laurier et résolu :

Que la séance soit levée à 20h24

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et

Secrétaire-trésorière

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier, Maire

RÉSOLUTION 20170905-23

ANNEXE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITE DE HAM-SUD

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-13
PORTANT SUR LES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un règlement 2016-13 portant sur les heures d'ouverture du bureau municipal

ATTENDU QUE l'embauche d'un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement nécessite la modification de l'horaire de présence de celui-ci

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le lors de la séance du 7 août 2017;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté et adopté lors de la séance régulière du 7 août 2017

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

Le Règlement 2016-13 portant sur les heures d'ouverture du bureau municipal est modifié comme suit :

Article 1.

L'article 3 du règlement est abrogé et remplacé par celui-ci :

3. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et en environnement sera présent au bureau municipal le jeudi de 8h à 16h, il recevra toutes demandes liées à ses tâches.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Serge Bernier

Marie-Pier Dupuis

Maire

Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière
